

INFORMATIONS ELECTEURS TRES SIGNALÉ

Cas n°1

Vous avez reçu une notice de vote sous enveloppe comprenant une « case à gratter ». Vous possédez donc votre *identifiant de vote* et votre NUMEN.



L'obtention de votre mot de passe, indispensable pour le vote, est possible jusqu'au jeudi 20 octobre, 16 heures.



Toutefois, en cas de perte de votre *identifiant*, la date limite d'obtention d'un nouvel *identifiant* demeure fixée au **mercredi 12 octobre, 8 heures du matin**.

Cas n°2

Vous avez reçu un mél présentant un « lien internet à usage unique » vous attribuant un *mot de passe*.



L'obtention de l'*identifiant* associé, indispensable pour le vote, est possible jusqu'au jeudi 20 octobre, 16 heures.



Toutefois, en cas de perte de ce *mot de passe*, la date limite d'obtention des codes de vote demeure fixée au **mercredi 12 octobre, 8 heures du matin** – cf. procédure de secours ci-dessous.

Cas n°3

A ce jour, vous n'avez pas reçu de notice de vote, ni de mél vous permettant de connaître vos *identifiants de vote*.

Vous devez utiliser la procédure de secours, avant le **mercredi 12 octobre, 8 heures du matin**.

PROCEDURE DE SECOURS

www.education.gouv.fr/electionspro2011

Rubrique : Aide et assistance

cliquer sur : « *Je n'ai pas reçu ou ai perdu mon identifiant : en obtenir un nouveau* »


Saisissez votre NUMEN
et

les 6^{ème} et 7^{ème} caractères de votre N° de Sécurité Sociale,

vos mot de passe nécessaire au vote s'affichera à l'écran

Vous recevrez ensuite votre *identifiant* par courrier électronique à l'adresse de votre choix

Pour tout problème de connexion ou toute information, contacter l'assistance « élections 2011 »

 04 30 63 65 50 du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 9h à 13h.